



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	9	1

OBJET : 21-4 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXTENSION DU RESEAU PUBLIC SUR L'AVENUE DU CALVAIRE - CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS FINANCIER DE MONSIEUR YARED POUR LA DESSERTE DE SA PROPRIETE CADASTREE BW 41 - AUTORISATION DE SIGNATURE ✓

Original

Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

121215

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. André-Luc SEITHER à M. Patrice COLOMB
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

21-4 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXTENSION DU RESEAU PUBLIC SUR L'AVENUE DU CALVAIRE -
CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS FINANCIER DE MONSIEUR YARED POUR LA DESSERTE DE SA PROPRIETE
CADASTREE BW 41 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La propriété de Monsieur YARED cadastrée BW 41 et située 75 Boulevard Gardiole Bacon est actuellement positionnée en zone d'assainissement non collectif au regard du Plan Local d'Urbanisme arrêté le 29 janvier 2010.

En raison des difficultés techniques associées à la mise aux normes de ses installations d'assainissement autonome, il s'est récemment rapproché des services de l'assainissement collectif pour solliciter l'autorisation de raccorder sa propriété au réseau public d'assainissement collectif.

Le raccordement de sa parcelle nécessite cependant l'extension préalable du réseau public d'assainissement collectif existant sur le chemin du Calvaire à partir du boulevard James Wyllie.

Dans la mesure où l'extension du réseau public d'assainissement sur le chemin du Calvaire, permettant la desserte de la parcelle de Monsieur YARED n'est pas prévue au Budget Annexe de l'assainissement, ni au programme prévisionnel de travaux du service public d'assainissement collectif, ni envisagée dans le cadre des perspectives d'extension du réseau public d'assainissement collectif en raison de l'insuffisance du caractère d'intérêt général qu'elle revêt, Monsieur YARED propose dans un courrier adressé à la Commune en date du 22/01/2015, son concours financier à la prise en charge des dépenses liées à l'extension du réseau public d'assainissement sur domaine public en vue de desservir sa propriété.

Cette offre de concours financier n'étant pas associée à un projet de construction nouvelle et visant des travaux qui seraient réalisés dans l'intérêt du propriétaire, la Commune a considéré cette proposition recevable et lui a ainsi transmis un devis relatif à ces travaux établi en totalité à son ordre et s'élevant à 31 500,00 € TTC.

Ce devis de travaux, qui comprend en outre la réalisation concomitante des dispositifs de raccordement de la propriété en limite de parcelle sur le domaine public (dans le respect du premier alinéa de l'article L. 1331-2 du Code de la Santé publique) a été accepté et retourné dûment signé par Monsieur YARED.

En conséquence, Monsieur YARED et la Commune ont convenu de signer une convention qui permettra d'acter les principes de participation validés par les deux parties, de définir le périmètre et la nature des travaux à réaliser, les modalités de versement de l'offre de concours ainsi que les engagements des parties et les modalités de gestion future des installations construites.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

21-4 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXTENSION DU RESEAU PUBLIC SUR L'AVENUE DU CALVAIRE -
CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS FINANCIER DE MONSIEUR YARED POUR LA DESSERTTE DE SA PROPRIETE
CADASTREE BW 41 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention d'offre de concours avec Monsieur YARED, relative à l'extension du réseau public d'assainissement pour le raccordement de sa propriété cadastrée BW 41.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.21-4 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXTENSION DU RESEAU PUBLIC SUR L'AVENUE DU CALVAIRE - CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS FINANCIER DE MONSIEUR YARED POUR LA DESSERTTE DE SA PROPRIETE CADASTREE BW 41 - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 20/04/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 21/04/2015

Numéro de l'acte : DCM1212-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150410-DCM1212-15-DE

Date de décision : 10/04/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public